

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical

Délibération de la séance du jeudi 13 octobre 2022

Membres du comité syndical				Délibération n° 2234
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Admission en non-valeur
9	7	2	2	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Exercice et Non Valeurs 2022

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon
Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux
Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon, à Monsieur Dalby

Excusé(e)s : Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne

Délibération n°2234 : Admissions en non-valeurs pour l'exercice 2022

Mesdames, Messieurs,

Le comptable nous informe que malgré les enquêtes administratives et actions contentieuses, il n'a pas pu recouvrer les sommes dues à l'ENMDAD, en raison des motifs énoncés sur la liste n° 5506710131 présentée en annexe.

Nous proposons aux membres du Syndicat Mixte de Gestion d'autoriser son Président à accorder décharge au comptable des sommes détaillées en annexe, et d'inscrire :

- la somme de 220.76 euros en créances admises en non-valeurs au compte 6541

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent l'inscription de la somme de 220,76 €, créances admises en non-valeur au compte 6541 « pertes sur créances irrécouvrables ».

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27

Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

069035 TRES. VILLEURBANNE COLLECTIVITES

Collectivité : 83700 – SM ECOLE NATIONALE MUSIQUE

Numéro de la liste : 5506710131

Le comptable soussigné expose qu'il n'a pas pu recouvrer les titres, cotes ou produits portés sur l'état ci-après, en raisons des motifs énoncés.

Il demande en conséquence l'admission en non-valeurs de ces titres figurants sur la liste ci jointe.

A Villeurbanne, le 21/07/2022
Le Comptable Public

Véronique CHAMBON RICHERME

Vu l'état et les avis d'autres part :

Il est accordé décharge au comptable des sommes détaillées au présent état, lesquelles s'élèvent à :

Compte	Montants présentés	Montants admis
6541	220,76 €	
6542		
Total	220,76 €	

A Villeurbanne Le 13/10/22
(Date, cachet et signature de l'ordonnateur)
Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 93 27

Le comptable soussigné certifie avoir émargé aux articles respectifs les sommes indiquées sur le présent état, lesquelles n'avaient pas été soldées avant la réception de la décision ci-dessus.

EDITION HELIOS
Présentation en non valeurs
arrêtée à la date du 21/07/2022
069035 TRES VILLEURBANNE COLLECTIVITES
83700 - SM ECOLE NATIONALE MUSIQUE

Exercice 2022
Numéro de la liste 5506710131
7 pièces présentes pour un total de 220,76€

Tranches de montant
Inférieur strictement à 100
Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000
Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000
Supérieur ou égal à 5000

6 Pièces pour
1 Pièces pour
0 Pièces pour
0 Pièces pour

89,46
131,3
0
0

Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce	Date PEC	Imputation budgétaire de la pièce	Nom du redevable	Objet pièce	Objet du titre	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2019	T-22	Date PEC - 17/04/2019	7062-311-		EM1	droit inscription facturation directe suite rectification année scolaire 2018- 2019 mars 2019	131,30 €	Poursuite sans effet
Particulier	2019	R-9-298	Date PEC - 28/10/2019			EM1	prelevement facturations 2019 2020 1 sur 8 2019 2020 paiement en 1 fois droits d inscription année scolaire 2020- 2021 octobre 20	8,66 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2020	R-8-172	Date PEC - 03/11/2020			EM1	facturation directe paiement une fois 2019 2020 octobre	0,20 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	R-8-439	Date PEC - 28/10/2019			EM1	droit inscription paiement en 1 fois année scolaire 2019- 2020 février 20	0,10 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2020	R-6-4	Date PEC - 27/02/2020			EM1	prelevements droits d inscription 5 sur 8 année scolaire 2019- 2020 février 20	62,25 €	Poursuite sans effet
Particulier	2020	R-7-126	Date PEC - 04/03/2020			EM1	prelevements droits d inscription 2 sur 8 année scolaire 2019- 2020 novembre 19 suite rejet	7,88 €	RAR inférieur seuil poursuite
Particulier	2019	R-11-805	Date PEC - 27/11/2019			EM1		10,37 €	RAR inférieur seuil poursuite
					TOTAL			220,76 €	

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne

46, Cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 66 27